

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 02/09/2025
Agrément pour l'enlèvement des ordures ménagères et assimilées à bord des navires		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Eau et Assainissement
Sous secteur d'activité	Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	90
Frais administratif (FCFA)	50100
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1 an
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	90
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	50100
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours Administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
Structure	Direction Générale de l'Environnement (DGE)
Autorité émettrice	Direction des Déchets Industriels et des Substances Chimiques (DDISC)
Situation géographique	Cocody-Riviera 3, derrière le lycée Français Blaise Pascal, Abidjan, Côte d'Ivoire
Tél.Fixe	+225 07 09 15 72 40 +225 27 22 23 91 29
Adresse Mail	ddisc@environnement.gouv.ci
Site Internet	https://ddisc.environnement.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Une demande d'agrément sur papier entête de l'entreprise adressée au Ministre chargé de l'Environnement
2. Une copie du registre de Commerce
3. Les statuts et le règlement intérieur
4. Une attestation de la CNPS 5. Une déclaration d'existence fiscale 6. Une attestation d'assurance 7. Une attestation de régularité fiscale pour les entreprises déjà en activité 8. Une photocopie accompagnée de l'originale de la Carte Nationale d'Identité ou de l'Attestation d'Identité ou du Passeport du ou des responsables 9. Une photo d'identité du ou des responsables 10. Un casier judiciaire de moins de trois (3) mois du ou des responsables 11. Une liste du personnel affecté à l'activité 12. Une liste du matériel affecté à l'activité de la société
13. Une description détaillée du ou des procédés d'enlèvement et d'évacuation des déchets 14. Le reçu de paiement des frais d'instruction de dossiers (50 100 FCFA) payables à la BANQUE DES DEPOTS DU TRESOR sur le compte N°010472570004
15. Les reçus de paiement des redevances trimestrielles pour les entreprises déjà en activité payables à la BANQUE DES DEPOTS DU TRESOR sur le compte N°010472570004
16. Les deux (2) derniers bilans comptables pour les entreprises déjà en activité GARBAGE

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Suspension de l'agrément

Pénalités

Les principaux motifs d'application de la pénalité	La cession et le leg à un tiers, Le non-respect des prescriptions établies, La constatation d'un dysfonctionnement jugé non conforme aux dispositions de l'Arrêté.
---	---

Documents à télécharger